



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES RESERVE

DE LETTRES CLASSIQUES

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Anne ARMAND, Présidente du jury

COMPOSITION DU JURY

des concours externe, interne, réservé

Anne ARMAND, Inspectrice générale de lettres, présidente du jury	
Éric FOULON, Professeur des universités, vice-président du jury	Académie de Toulouse
Henri MARGULIEW, IA-IPR, secrétaire général du jury	Académie de Versailles
Daniel BACHELET, IA-IPR	Académie d'Aix-Marseille
Evelyne BALLANFAT, IA-IPR	Académie de Créteil
Roselyne BIGIAOUI-ABBOU	Académie de Versailles
Claire CHAUVIN, professeur agrégé (CAERPA)	Académie de Nantes
Christine DARNAULT, professeur agrégé	Académie de Créteil
Thomas GUARD, Maître de Conférences	Académie de Besançon
Martine HUSSON, IA-IPR	Académie de Nantes
Karine JUILLIEN, professeur agrégé	Académie de Créteil
Marie-Laure LEPETIT, IA-IPR	Académie de Créteil
Corinne MARTINON, professeur de CPGE	Académie de Versailles
Roger MASSE, professeur agrégé	Académie de Nancy
Edith PAYEUX, Professeur agrégé CPGE	Académie de Versailles
Hervé PRIGENT, IA-IPR	Académie de Rennes
Antoinette PRIGENT-DEVEDEC, professeur agrégé	Académie de Rennes
Françoise ROBIN, IA-IPR	Académie de Rouen

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Si l'on compare la session 2014 à la session 2013, plusieurs remarques sont intéressantes à formuler.

Tout d'abord, le concours réservé n'est pas un concours si aisé que cela à réussir, même si le nombre de postes rapporté au nombre de candidats peut le laisser penser. Pour le concours public, si seulement 27 candidats se sont inscrits et 9 seulement ont effectivement présenté un dossier de RAEP, 4 des 7 admissibles ont été reçus, 2 n'ont pas franchi l'étape de l'admission (un absent était absent lors de l'oral). Le chiffre de 44 postes offerts ne doit donc pas cacher la réalité de la situation : il s'agit bien d'un concours, qui sélectionne des candidats. Le concours privé demeure un concours difficile : 3 postes ont été offerts pour 22 inscrits ; 11 candidats ont été déclarés admissibles, donc seulement 27% d'entre eux ont été reçus.

La première raison de ces résultats insatisfaisants est simple : on ne peut pas prétendre obtenir le titre de certifié de lettres classiques alors qu'on ignore tout du grec. Vouloir obtenir un diplôme en lettres classiques, c'est se préparer à un concours portant sur le français, le latin et le grec. Le jury a interrogé des candidats qui se sont fiés à la chance ou à un calcul hasardeux pour réussir le CAPES réservé de lettres classiques, alors que leur formation et leurs connaissances en français et en latin seulement auraient dû les destiner au CAPES réservé de lettres modernes. La lecture de ce rapport, comme celle du rapport de 2013, rend clair le fait que tous les candidats sont, d'une façon ou d'une autre, appelés à répondre à une question portant sur la langue grecque, à faire un rapprochement avec un auteur grec, à expliquer un fait de civilisation ou un événement historique grec. Le jury s'engage, en déclarant admis des candidats, à garantir un niveau requis de maîtrise dans les trois disciplines qui constituent les lettres classiques, et assume cet engagement.

La deuxième raison est tout aussi simple : le concours réservé se prépare, il est important de le rappeler. Le dossier de RAEP comme l'épreuve orale ont une orientation nettement professionnelle, mais raisonner sur une question d'enseignement du français, du latin, ou du grec ne peut se faire sans avoir consacré du temps à parcourir quelques ouvrages de référence de littérature, d'histoire littéraire et de grammaire. Les pages qui suivent éclaireront les candidats des deux concours sur les attentes du jury.

Dans le concours public comme dans le concours privé, le jury a eu plaisir à lire dans un premier temps dans leur dossier puis à partager ensuite à l'oral les réflexions didactiques et pédagogiques de candidats bien préparés, aptes à porter un regard pertinent sur leur expérience professionnelle, témoignant des qualités d'argumentation et de dialogue qu'on attend chez un enseignant. Leurs résultats sont à la hauteur de leurs qualités : le premier reçu au concours public a obtenu une note de 16,5 / 20, le premier reçu au concours privé de 17,5 / 20.

Bilan de l'admissibilité

Concours EBS CONCOURS RÉSERVÉ CERTIFIÉS DISCIPLINES GÉNÉRALES

Nombre de candidats inscrits : 27

Nombre de candidats non éliminés : 9 Soit : 33.33% des inscrits

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 7 Soit : 77.78% des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 0000 (soit une moyenne de : 00.00/ 20)

Moyenne des candidats admissibles : 0000.00 (soit une moyenne de : 00.00 / 20)

Rappel

Nombre de postes : 44

Barre d'admissibilité : 0000.00 (soit un total de : 00.00 / 20)

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 0)

Bilan de l'admission

Concours EBS CONCOURS RESERVÉ CERTIFIÉS DISCIPLINES GÉNÉRALES

Nombre de candidats admissibles : 7

Nombre de candidats non éliminés : 6 Soit : 85.71 % des inscrits

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admis sur liste principale : 4 Soit : 66.67 % des non éliminés.

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 10.67 (soit une moyenne de : 10.67 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0013.25
(soit une moyenne de : 13.25 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire

Moyenne des candidats admis à titre étranger

Moyenne portant sur le total des épreuves d'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 10.67 (soit une moyenne de : 10.67 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0013.25
(soit une moyenne de : 13.25 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire

Moyenne des candidats admis à titre étranger

Rappel

Nombre de postes : 44

Barre de la liste principale : 010.00 (soit un total de : 10.00 / 20)

(Total des coefficients : 1 dont admissibilité : 0 admission : 1)



Bilan de l'admissibilité

Concours EBR CAER RESERVÉ CERTIFIÉS DISCIPLINES GÉNÉRALES

Nombre de candidats inscrits : 22

Nombre de candidats non éliminés : 15 Soit : 68.18% des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 11 Soit : 73.33% des non éliminés.

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 0000 (soit une moyenne de : 00.00/ 20)

Moyenne des candidats admissibles : 0000.00 (soit une moyenne de : 00.00 / 20)

Rappel

Nombre de postes : 3

Barre d'admissibilité : 0000.00 (soit un total de : 00.00/ 20)

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 0)

Bilan de l'admission

Concours EBR CAER RESERVÉ CERTIFIÉS DISCIPLINES GÉNÉRALES

Nombre de candidats admissibles : 11

Nombre de candidats non éliminés : 11 Soit : 100.00 % des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admis sur liste principale : 3 Soit : 27.27 % des non éliminés.

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 0

Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 9.68 (soit une moyenne de : 9.68 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0013.83
(soit une moyenne de : 13.83 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire

Moyenne des candidats admis à titre étranger

Moyenne portant sur le total des épreuves d'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 9.63 (soit une moyenne de : 9.63 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0013.83
(soit une moyenne de : 13.83 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste complémentaire

Moyenne des candidats admis à titre étranger

Rappel

Nombre de postes : 3

Barre de la liste principale : 0011.50 (soit un total de : 11.50 / 20)

(Total des coefficients : 1 dont admissibilité : 0 admission : 1)

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER DE RAEP

Les critères d'appréciation du jury ont été fondés, comme l'indique la note de service définissant l'épreuve (arrêté du 28 décembre 2012), sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite
- la maîtrise des enjeux scientifiques, professionnels, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la structuration du propos
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

• Présentation matérielle du dossier

Le site du ministère¹ donne des indications précises sur la présentation matérielle du dossier. Il est constitué de 8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde), dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x 29, 7 ; dimension des marges : 2,5 cm ; en-tête et pied de page: 1,25 cm. Les paragraphes ne présentent pas de retrait. Le dossier peut comporter des annexes sur support papier : un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Il convient de respecter cette présentation et d'utiliser une mise en page claire, qui facilite la lecture du jury et qui mette en valeur la réflexion menée. Les précautions formelles habituelles doivent être respectées pour les titres, les citations. On attend aussi une loyauté complète aux auteurs et aux ouvrages cités : en particulier, les manuels doivent être identifiés, leurs auteurs cités, comme leurs éditeurs, l'année de publication donnée.

• Validation du dossier

La disposition de l'arrêté : « L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites » a été prise en compte pour tous les dossiers retenus et lus par les jurys. Les expériences d'enseignement acquises dans le premier degré ou dans d'autres formations peuvent être examinées en vue de montrer comment les moyens d'enseigner dans le second degré ont cependant été créés. Elles doivent également être légitimées par une autorité hiérarchique.

• Langue et présentation

Parmi les critères d'appréciation du jury figure « la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ». Le jury tient à redire qu' une bonne maîtrise de la langue

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-internes-du-second-degre.html>

française est une condition nécessaire à l'obtention de l'admissibilité. Si le jury regrette une coquille ou une erreur ponctuelle, il ne peut cautionner des erreurs répétées ou une expression relâchée. On ne peut admettre, par exemple, qu'un professeur de Lettres emploie un anglicisme ou, au lieu de déployer sa pensée, utilise « etc. » en le faisant suivre de points de suspension.

D'autre part, le jury en tant que lecteur du dossier de RAEP apprécie une entrée efficace dans le propos qu'il va lire. De nombreux candidats ont oublié de commencer la présentation par une phrase d'introduction ou l'ont remplacée par une citation, pas toujours bienvenue d'ailleurs. Il convient de rappeler que l'ouverture du dossier est un moment important, preuve de la clarté future du propos et gage de communication avec le lecteur.

Rappelons enfin que le dossier doit être rédigé : l'utilisation de tirets et de puces ne peut se substituer à la formulation explicite d'une analyse construite et argumentée.

• Contenu du dossier

PARTIE 1 : « Reconnaissance des acquis de l'expérience »

La première partie du dossier RAEP est la description « des responsabilités qui ont été confiées [au candidat] durant les différentes étapes de son parcours professionnel ». Il est possible d'adopter une présentation chronologique mais il y a grand intérêt à échapper au narratif, voire à l'anecdote. La seule juxtaposition des postes confiés ne permet pas au candidat de présenter un cheminement professionnel, ni au jury de le mesurer. Il vaut donc mieux adopter une présentation analytique des expériences, notamment au regard de tout ou partie des compétences professionnelles attendues des enseignants du second degré. Elles sont définies dans le Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010 - Encart Formation des enseignants². Présenter les étapes d'une professionnalisation en cours permet d'adopter une vue claire et raisonnée du métier, de revenir sur les acquis de l'expérience en pédagogie, en didactique et dans la connaissance du monde scolaire.

Pour donner du relief aux acquis de l'expérience, la première partie peut comporter un bref rappel des études et du statut actuel du candidat. Elle peut même présenter les motivations des candidats à vouloir devenir professeurs.

La première partie doit être clairement délimitée et ne pas se confondre avec la seconde. Elle doit conduire naturellement et logiquement à la suivante. Le jury comprend mal qu'un candidat évoque un poste d'enseignement du latin dans la première partie et analyse une séquence de français dans la seconde : il était alors difficile de saisir comment s'était opéré le choix de la réalisation pédagogique présentée plus particulièrement.

² « Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier » <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

PARTIE 2 : « Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative »

Le dossier doit présenter un compte rendu d'une expérience réellement conduite, quelle qu'en soit la réussite. Le jury n'a aucune exigence particulière sur la période de l'année qu'il conviendrait plus qu'une autre de retenir ; l'analyse attendue, la distance à prendre par rapport à la mise en œuvre du projet présenté font recommander cependant de ne pas retenir un projet pédagogique trop récent, ou pire encore, une démarche en cours de réalisation ; la distance et l'acuité souhaitées dans l'analyse invitent à éviter à l'inverse un projet pédagogique trop ancien, qui court le grand risque de ne pas être adapté aux évolutions des programmes ou de paraître quelque peu figé dans le passé. Le jury n'attend pas non plus une nature particulière de séquence, sorte de « période » idéale de laquelle les candidats devraient s'approcher au mieux.

Il s'agit de rendre compte d'une réalisation pédagogique et didactique « significative » : on attend de lire un projet précis, renvoyant à une séquence ou une période, pas trop long, cohérent et réaliste en termes d'objectifs d'apprentissages. Il en résulte la nécessaire présence d'un projet d'évaluation adapté, dont les formes peuvent évidemment varier selon les situations.

Le dossier réclame du candidat un choix, que le jury peut imaginer délicat, qu'il espère à tout le moins fondé sur une progression d'ensemble, et surtout sur les acquis, les goûts et les besoins des élèves. Le jury doit être explicitement informé des contenus des séances : comment comprendre, par exemple, que soient lus « Le Cousin et le lion » d'Esopé, « Le Lion et le moucheron » de La Fontaine puis *Les Malheurs du lion* de Thomas Fersen si le choix du corpus n'est pas justifié ? Il serait judicieux aussi de justifier, si on a choisi un chapitre dans un ouvrage d'une collection pédagogique, et qu'on ne l'utilise pas dans son intégralité, les raisons pour lesquelles on s'en écarte.

Le jury attend des dossiers qu'ils ne se limitent pas à la description du projet retenu, ou à sa narration détaillée, voire anecdotique, mais qu'ils témoignent au contraire du recul pris par rapport aux pratiques pédagogiques et didactiques mises en œuvre. Cette analyse gagne à traiter une problématique ; elle garantit l'authenticité des propos, fait la preuve d'une réflexion propre à l'enseignement du français, du latin ou du grec. L'analyse se fonde également sur une bonne connaissance des programmes et de leurs enjeux, notamment en termes de compétences construites chez les élèves ; le jury attend dans ce domaine plus qu'une simple indication du titre de la compétence poursuivie. L'analyse formule diagnostic didactique, objectifs poursuivis, corpus textuel choisi, problématique, démarche littéraire, activités et exercices, modalités d'évaluation. L'enseignement de l'Histoire des arts est souvent présent dans les dossiers : il faudrait en bien connaître les textes officiels pour ne pas le confondre avec l'étude de l'image et éviter de trop développer cet enseignement au détriment de l'enseignement des Lettres.

Les séances doivent être logiquement articulées entre elles : le jury ne peut valoriser une succession, ou pire un empilement de séances. L'étude de la langue devrait avoir toute sa place dans la séquence. Trop souvent elle se résume à la formule trop vague et sans objectifs explicites : « je fais des exercices ». La séance d'étude de la langue doit dépasser

la description et aller vers la perception du système de la langue. On note des lacunes fréquentes : les élèves en difficulté, la remédiation.

Le recul ne correspond pas à un *mea culpa* mais permet de proposer de nouveaux dispositifs qui montrent la qualité professionnelle du candidat. Un bilan permet aussi de fixer les points forts de la réalisation pédagogique, qu'ils aient été effectivement présents ou qu'ils soient le fruit d'un retour sur l'expérience. Le bilan révèle de la part des candidats l'habitude d'une réflexion professionnelle et personnelle, authentiquement à l'œuvre ; il peut porter par exemple sur les écarts constatés entre les objectifs poursuivis pour une classe entière et la réalité atteinte pour telle ou telle partie de la classe ; il peut présenter les ajustements et /ou les remédiations concrètes pour une prochaine séance ou séquence.

L'analyse critique de la séquence peut concerner des éléments différents selon les cas, mais toujours majeurs : l'insertion de l'activité étudiée dans le projet d'ensemble ; le choix des textes proposés ; les questionnements successivement proposés dans une lecture analytique pour infléchir une réception trop rapide.

Quant aux annexes, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Le candidat doit les retenir au regard de leur pertinence : elles peuvent par exemple éclairer le jury sur un des éléments analysés dans le dossier (évaluation diagnostique de début de séquence ; évaluation de fin de séquence à travers des photocopies de copies d'élèves commentées et préalablement anonymées ; état initial des productions d'élèves dans un projet d'écriture longue, document iconographique, etc.). Elles peuvent faire connaître l'articulation des projets présentés dans le dossier avec la séquence précédente et/ou suivante. Le jury ne voit pas d'intérêt particulier à disposer de photocopies de manuels scolaires, de copies d'élèves vierges de toute remarque.

• Répartition des dossiers selon les valences et les niveaux d'enseignement

Comme lors de la session 2013, les dossiers présentés portaient davantage sur le niveau collège que sur le niveau lycée, davantage sur le français que sur le latin ou le grec. Voici un exemple des thématiques des dossiers présentés en 2014 :

Classe de sixième :

- « le déluge »
- « *Gilgamesh* »

Classe de cinquième :

- « le rire et la dérision au moyen âge »
- « un récit d'amour courtois : *Tristan et Yseult* »

Classe de quatrième :

- « la nouvelle réaliste »
- « *L'Avare* de Molière »

Classe de troisième :

- « Nouvelles contemporaines »

- « *Vipère au poing, un roman autobiographique ?* »
- « *Le Dernier jour d'un condamné* »
- « Groupement de textes de Victor Hugo »

Latin

- classe de quatrième : « L'esclavage à Rome »
- classe de troisième : « L'Ara Pacis »
- classe de troisième : « Poésies d'Ovide »
- classe de première : « Ovide »

Comme l'indiquait déjà le rapport de la session 2013, le jury invite les candidats à ne pas faire de calcul sur la dominante ou le niveau d'enseignement du dossier à présenter pour l'admissibilité, calcul qui déterminerait la plus ou moins grande « facilité » de l'oral. Les notes obtenues à l'oral par les candidats ne font pas apparaître de répartition particulière : d'excellentes notes ont été attribuées à des dossiers portant sur le collège, comme de très mauvaises, d'excellentes notes ont été attribuées à des dossiers portant sur le latin, comme de très mauvaises. Ce n'est donc pas tant le contenu du dossier qui détermine la réussite que la qualité de la réflexion proposée par le candidat, de la réponse à la question qu'on lui pose, et de la traduction improvisée en fin d'épreuve.

Martine Husson et Anne Armand

EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes

• Préparation :

L'épreuve orale se déroule sur le dossier de RAEP sans qu'il soit à la disposition du candidat, qui est supposé bien le connaître. Ce n'est donc guère à la présentation du dossier que le candidat doit occuper son temps de préparation mais au traitement du sujet proposé par le jury.

Ce sujet, déterminé par le jury à partir du dossier de RAEP, est remis au candidat au moment du tirage. Ce dernier dispose de trente minutes, qu'il organise comme il l'entend, pour préparer sa prestation orale.

• Première partie de l'épreuve (50 / 100)

« Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum) »

*Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP suivi d'un échange avec le jury. Cet échange doit permettre **d'approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective (...) ».*

1 – Présentation du RAEP

Le candidat dispose de dix minutes pour revenir sur les démarches qu'il a développées dans son dossier RAEP.

On rappelle que le jury a déjà pris connaissance du dossier de RAEP du candidat. Ainsi, l'exposé ne saurait consister en un résumé de ce dossier. Le candidat doit montrer distance et recul pédagogiques et didactiques afin de témoigner de la réflexion qu'il a menée sur ses pratiques, à partir d'un ou plusieurs éléments précis du dossier. Cependant, la distance didactique et pédagogique demandée ne saurait se résumer à une critique des éléments du dossier mais peut consister en la proposition par le candidat d'autres pistes de travail, à partir des problèmes observés, en ayant une idée précise de ces pistes.

Les candidats doivent donc, pendant leur préparation au concours, anticiper cette épreuve, sans considérer comme suffisante la simple relecture du RAEP, propre à assurer une bonne mémoire du contenu du dossier.

2 – Entretien avec le jury

« Dans les vingt minutes d'entretien qui suivent les questions posées au candidat vérifient, à partir des éléments du dossier, les savoirs et savoir-faire attendus d'un professeur de Lettres Classiques ».

Les questions posées par le jury invitent à nouveau le candidat à prendre de la distance par rapport aux éléments contenus dans son dossier. De fait, entre le moment où le dossier a été rédigé et le moment de l'oral, le laps de temps écoulé a pu, par exemple, modifier certaines conceptions, certaines approches, certaines pratiques du professeur

• **Seconde partie de l'épreuve (50 / 100)**

« *Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).*

1 – Exposé du candidat

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité

- l'un des points du programme dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ;
- l'un des éléments de formation correspondant à l'enseignement ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

Le candidat dispose de dix minutes pour répondre au sujet proposé par le jury, en lien avec la séquence présentée dans le dossier RAEP et qu'il a eu le temps de préparer. Il s'agit ici de réfléchir, à partir d'un objet précis, sur les connaissances que l'on veut enseigner et les démarches mises en œuvre avec les élèves.

Exemples de questions posées par le jury :

- Français 6^{ème} (séquence sur le conte)

Dans votre dossier vous évoquez une séance pendant laquelle vous travaillez avec vos élèves de 6^{ème} sur les temps du passé en français. Vous préciserez les connaissances pré-requises chez vos élèves pour cette séance, les connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir, les modalités pédagogiques et didactiques de mise en œuvre de votre séance.

- Français 3^{ème} (*Vipère au poing*, un roman autobiographique ?)

Dans votre dossier, vous évoquez une séance pendant laquelle vous avez travaillé avec vos élèves de 3^{ème} sur les valeurs du présent de l'indicatif. Vous préciserez les connaissances pré-requises pour vos élèves pour cette séance, les connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir, et les modalités de mise en œuvre très précises de votre séance.

- Français 3^{ème} (Les récits de la Grande Guerre)

Dans votre dossier, vous évoquez une séance pendant laquelle vous avez travaillé avec vos élèves de 3^{ème} sur le lexique des sentiments. Vous préciserez les connaissances pré-requises pour vos élèves pour cette séance, les connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir, et les modalités de mise en œuvre très précises de votre séance.

- Latin 4^{ème} (Pompéi, la cité ensevelie)

Dans votre dossier vous évoquez une séance consacrée à l'étude de la 3^{ème} déclinaison en classe de latin 4^{ème}. Vous préciserez les connaissances pré-requises chez vos élèves pour aborder cette 3^{ème} déclinaison dans le cadre général de la classification nominale, les

connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir et les modalités didactiques et pédagogiques de mise en œuvre de votre séance (supports, activités, exercices ...).

- Latin 1^{ère} (Poésie des Amours)

Dans votre dossier vous évoquez une séance pendant laquelle vous travaillez avec vos élèves de première sur la morphologie et les valeurs du subjonctif en latin. Vous préciserez les connaissances pré-requises chez vos élèves pour cette séance, les connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir, les modalités pédagogiques et didactiques de mise en œuvre de votre séance (supports, activités, exercices ...).

- Grec 2^{nde} (le mythe d'Héraclès) (sujet session 2013)

Dans votre dossier, vous évoquez une séance pendant laquelle vous avez travaillé avec vos élèves hellénistes de 2^{nde} sur la concordance cas/fonctions en grec. Vous préciserez les connaissances pré-requises chez vos élèves pour cette séance, les connaissances que vous envisagez de leur faire acquérir et les modalités didactiques et pédagogiques de mise en œuvre précise de votre séance (supports, activités, exercices...).

2 - Entretien :

L'entretien permet au jury d'évaluer les connaissances du candidat en français mais aussi en latin et en grec. À ce propos, le jury signale que toute ignorance complète du grec ou du latin est lourdement sanctionnée pour l'obtention du Capes réservé de Lettres Classiques.

Ainsi, interrogé sur les temps du passé en français dans la question sur le RAEP, le candidat peut naturellement être questionné sur les temps du passé en latin et en grec et sur les difficultés d'apprentissage qu'ils peuvent poser aux élèves. De la même façon, la présence de la mention de l'étude, dans un dossier de RAEP, de l'ablatif absolu a conduit le jury à poser des questions sur le génitif absolu en grec. Enfin, à partir d'un dossier de RAEP portant sur l'étude du conte et du merveilleux en classe de 6^e, le jury a sollicité les connaissances du candidat sur les textes à faire étudier pour aborder le récit merveilleux en latin et en grec.

Outre la connaissance des langues et littératures latine et grecque, le jury attend des candidats du concours réservé qu'ils sachent manifester leur expérience professionnelle dans la prise en compte des élèves. Ainsi, le jury a été surpris de l'absence de clarté de la réponse d'un candidat interrogé sur la façon dont il expliquerait à des élèves les particularités du pronom relatif en latin.

Le jury a apprécié la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion de certains candidats et leur aptitude à mettre en lumière l'ensemble de leurs compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves. Ces candidats ont pleinement satisfait aux attentes du jury : qu'ils en soient ici félicités.

- **Conseils de préparation**

Le jury encourage les candidats à se donner les moyens de réactualiser leurs connaissances sur la littérature, la lecture, l'écriture, la maîtrise de la langue et l'oral. Il leur suggère

également de rafraîchir leurs connaissances en grammaire française, à partir d'ouvrages de référence ; deux titres peuvent être ici suggérés :

- *La grammaire méthodique du français*, de Riegel, Pellat et Rioul, aux Presses Universitaires de France,
- *La grammaire du français*, de Sancier-Château et Denis en Livre de Poche).

D'autre part, certains candidats semblent ignorer que les méthodes de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité ont grandement évolué et ils n'envisagent pas l'approche des textes autrement que par l'élaboration d'une traduction traditionnelle, voire par l'exercice canonique de la version. Ils ne font pas la distinction entre traduire et comprendre et méconnaissent les différentes manières de donner à lire un texte authentique. Des éléments de réflexion didactique sur l'enseignement des langues anciennes pourront être trouvés sur le site Éduscol :

- Langues et cultures de l'Antiquité : ressources pédagogiques

<http://eduscol.education.fr/pid23210/langues-et-cultures-de-l-antiquite.html>

Le candidat consultera notamment avec profit le rapport de l'inspection générale n°2011-098 intitulé « L'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le secondaire », en particulier le chapitre 5.6 : « Mettre en place une pédagogie innovante ».

- Langues et culture de l'Antiquité : refondation pédagogique

<http://eduscol.education.fr/cid73887/refondation-lca.html>

Marie Saint-Martin